

Contribution 1

Objet : Gestion des eaux de ruissellement (eaux pluviales) sur la ZAC Mané Mourin Lavarion Sud

Sur plus de 6 ha doit être construite la ZAC Sud avec 163 logements. Ces maisons ainsi que les voies d'accès vont prendre une bonne surface ce qui diminuera d'autant la possibilité d'absorption des eaux de pluie par le sol. Le bassin de rétention actuellement prévu au sud-ouest semble bien petit. Il est important que la pollution éventuelle ne vienne perturber la zone humide, le chemin des Chouans et le ruisseau « Le Mané » situé au sud-ouest de la ZAC Sud

Ce risque était déjà identifié dans le rapport d’Evaluation Environnemental ENAMO du PLU 2019 de décembre 2018 page 119 tel énoncé ci-dessous :

2-5 INCIDENCES ET MESURES SUR LA RESSOURCE EN EAU

2-5-1 INCIDENCES NEGATIVES PREVISIBLES

[....]

AUGMENTATION DU VOLUME DES EAUX DE RUISELLEMENT LIE A L'AUGMENTATION DES SURFACES IMPERMEABILISEES DES SOLS

Le développement de l'urbanisation d'ici à 2030 engendrera une augmentation des surfaces imperméables lessivées par les eaux de pluie et rejetées vers les cours d'eau et exutoires. Cela modifiera les écoulements initiaux, principalement superficiels. **En effet, la substitution du couvert végétal sur les secteurs des futures opérations d'aménagement, pourrait contrarier les capacités d'infiltration hydraulique du sol.**

Cela se traduira par un accroissement du coefficient de ruissellement qui provoquera une modification des écoulements naturels actuels. L'imperméabilisation des sols aura pour effet d'augmenter les débits de pointe lors d'évènements pluvieux, qui seront supérieurs à ceux qui sont générés par les espaces agricoles et naturels avant urbanisation.

Ainsi, les dysfonctionnements constatés (bassins versants déjà hydrauliquement saturés pour une pluie de retour décennale mis en évidence par le schéma directeur de 2011) seront amplifiés voire même plus fréquents. De même, de nouveaux débordements pourront apparaître sur des secteurs, où il n'a pas encore été observé de dysfonctionnement du réseau des eaux pluviales.

DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'EAU

L'urbanisation de secteurs encore vierges de toutes constructions sur la commune du BONO pourra engendrer des effets négatifs sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce risque est également listé dans l’Etude d’Impact actualisée de la ZAC Sud réalisé par ECR Environnement (Juin 2025) page 94

8. IMPACTS BRUTS DU PROJET

8.1.3. Eaux de surface et souterraines

Impacts définitifs en phase d'exploitation

- Sur les eaux souterraines

Le projet d'aménagement va augmenter les surfaces imperméables du site. Malgré la gestion pluviale mise en place, le régime hydraulique sera modifié pouvant causer une diminution de l'alimentation directe des nappes phréatiques potentiellement présentes au droit du site.

Le projet peut donc avoir une incidence sur la ressource en eau souterraine sur le plan quantitatif et qualitatif en fonction des eaux pluviales pouvant s'infiltrer vers le milieu récepteur souterrain.

- Sur les eaux superficielles

L'augmentation des surfaces imperméables du site par rapport à l'état initial va générer des perturbations des circulations hydrauliques en surface.

L'impact brut en phase exploitation peut être qualifié de « Fort ».

En page 109 de l'étude d'impact, le plan de gestion des eaux pluviales montre clairement que leur écoulement va vers le chemin des chouans et le suit jusqu'au ruisseau « Méné » et la zone humide.

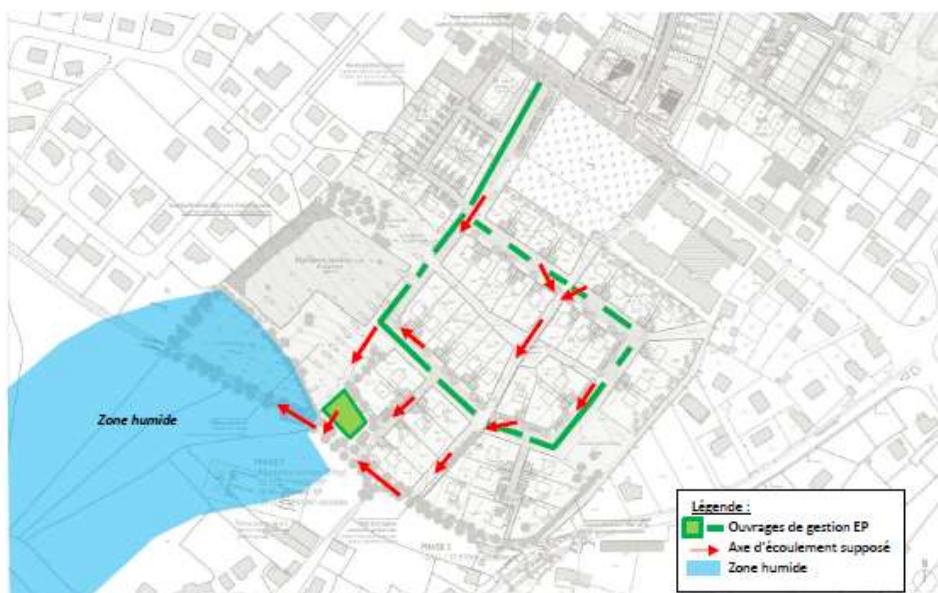


Figure 66 : Axe d'écoulement des débordements des ouvrages de gestion pluviale

Il y a donc un risque important qu'en phase de fortes précipitations comme celles de ce mois de Janvier 2025, ce chemin de randonnée très pratiqué devienne un petit torrent et soit impraticable (photos ci-dessous).



Toujours concernant les zones humides et la gestion des eaux de ruissèlement, la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) de Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier de la ZAC reçu le 9 décembre 2024 !!

Il me semble donc important de se référer au rapport de l'autorité Environnementale du 26 juillet 2010 réalisé lors de la précédente DUP de la ZAC. (https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Avis_de_l_Ae_cle76e641-76.pdf)

- Préservation des zones humides

Le plan d'aménagement préserve deux coulées vertes, l'une au sud, l'autre au nord-est du périmètre de la ZAC. Il est prévu d'y aménager deux bassins de rétention des eaux pluviales. Leur réalisation devra veiller à ne pas détruire les zones humides recensées, ni à compromettre leur bon fonctionnement hydraulique et écologique.

Il y avait 2 bassins de rétention prévus à l'origine qui ont été désormais ramenés à 1 seul plus petit et l'on peut se demander si ce sera suffisant.

Concernant les eaux usées :

En page 100 de l'étude d'impact il est écrit :

« Les volumes d'eaux brutes déversés sur l'année 2024 au niveau de la station d'épuration s'élèvent à 112 m³ et ont représenté 0,038% des 295 646 m³ admis en tête de station (Source BSA 2024). Ces volumes déversés sont en **baisse (4 100 m³ en 2020, 8 325 m³ en 2021)** de par les actions menées. »

Je n'ai pu trouver la source de ces chiffres pour les vérifier mais si ils sont exacts alors **le volume aurait doublé et non baissé !!!**

Merci de vérifier ce point.